

2 Politique

Dialogue politique/Au terme de la phase citoyenne

Pour la création des sièges de députés des Gabonais de l'étranger



Les membres du bureau du panel 2, lors de la phase citoyenne.



Les panélistes durant les travaux.

J.K.M

Akanda/Gabon

Au regard du nombre sans cesse croissant des compatriotes vivant hors du territoire national, il est apparu nécessaire, aux yeux des panélistes, que ces derniers soient représentés à l'Assemblée nationale.

AU nombre des propositions formulées par les participants aux travaux du panel 2 (Réformes électorales) de la phase citoyenne du dialogue politique, figure notamment la création des sièges de députés des Gabonais de l'étranger. Cette ambition s'inscrit dans la volonté émise par les panélistes de voir, à l'issue de la phase politique, la nouvelle carte électorale de notre pays reposer "sur un redécoupage équitable des circonscriptions". Sans présager de ce qui en résultera, et au regard du nombre sans cesse croissant des compatriotes vi-



Photo de famille, au terme des assises.

vant hors du territoire national, il apparaît logique de prendre en compte leurs préoccupations dans la vie publique nationale. D'autant plus que les récents événements politiques ont démontré que la diaspora

entend désormais faire entendre sa voix dans le débat politique national. Et en démocratie, il n'y a sans doute pas meilleure institution que le Parlement pour se faire mieux entendre par l'opinion publique natio-

nale, et pour canaliser les volontés de certaines franges de la population. Ce qui sous-entend que, si d'aventure la création des sièges de députés des Gabonais de l'étranger est actée, elle devrait être com-

plétée par l'érection des sièges de sénateurs. Bica-méralisme oblige, il serait, en effet, illogique que les compatriotes vivant hors du territoire national soient représentés à la Chambre basse et non à la

Chambre haute du Parlement.

Dans tous les cas, depuis un certain temps, les pouvoirs publics semblent avoir pris conscience du poids démographique et politique des compatriotes de l'étranger. La mise sur pied du ministère des Gabonais de l'étranger participe, d'une certaine manière, de la volonté des plus hautes autorités de la République d'apporter des solutions spécifiques aux problèmes auxquels sont confrontés nos compatriotes de la diaspora. Lesquels entendent contribuer au développement de notre pays, tel que l'ont clairement laissé entendre certains représentants de la diaspora lors de la phase citoyenne du dialogue politique initié par le président Ali Bongo Ondimba. En s'appuyant notamment sur certaines études prouvant que les transferts financiers des immigrés originaires des pays du Sahel vers leurs nations d'origine, constituent une part non négligeable du Produit intérieur brut (PIB) de ces États.

Pour une redynamisation de la Cénap

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

Telle est la vision du président de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), René Aboghe Ella. Il l'a donnée, mercredi dernier, au stade d'Angondjé, dans le cadre des communications marquant l'ouverture de la phase purement politique des assises initiées par le président de la République, Ali Bongo Ondimba.

LA plénière relative à l'ouverture de la phase politique du dialogue national a eu lieu mercredi dernier au stade d'Angondjé, dans la commune d'Akanda, au

nord de Libreville. Plusieurs communications faites par des responsables des institutions de la République ont marqué cette séance. Parmi celles-ci, l'intervention du président de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), René Aboghe Ella.

M. Aboghe Ella a présenté à l'assistance, l'image que devrait désormais revêtir l'institution dont il a la charge, militant pour sa redynamisation. Cette perspective devrait, selon lui, rendre la Cénap "plus forte et plus professionnelle". Il a estimé que cette ambition passerait, entre autres, par "le renforcement de son socle légal et le statut de ses membres, dont le mandat devrait être revu". Il a suggéré d'élargir les préroga-

tives de l'institution qui pourrait "par exemple être impliquée dans le processus d'accréditation des observateurs électoraux, tout comme elle devrait être ampliatrice du fichier électoral". Le président Aboghe Ella a inscrit, dans ces avancées, le renforcement des capacités administratives de la Cénap et la garantie de son financement en période non électorale. Par ailleurs, René Aboghe Ella a saisi cette opportunité pour présenter brièvement les missions et les activités effectuées par la Commission électorale, aussi bien sur le plan national qu'à l'étranger. De ce bilan, on retient que l'institution chargée d'organiser les élections politiques au Gabon a assuré "avec succès", l'organisa-



René Aboghe Ella prône la redynamisation de son institution.

tion de huit scrutins. Notamment, l'élection des députés de décembre 2006 ; celle des membres des conseils départementaux et municipaux d'avril 2008 ; l'élection des sénateurs en janvier 2009 ; la Présidentielle anticipée d'août 2009

; les Législatives de 2011 ; les élections locales de 2013 ; et l'élection présidentielle d'août dernier. Outre ces réalisations, la Cénap a pris part à "toutes les opérations de révision de la liste électorale qui se sont déroulées en République Ga-

bonaise depuis 2008 ; tout comme elle a participé à la mise en place de la liste électorale biométrique en 2013". De même, elle s'est déployée à l'international à travers diverses activités électorales. Son président René Aboghe Ella a indiqué que la Cénap joue un rôle "actif" au sein du Réseau des compétences électorales francophones (Recef).

Rappelons tout de même que la Commission électorale nationale autonome et permanente a été créée par l'ordonnance n°0004/2006 du 22 août 2006 portant modification et abrogation de certaines dispositions de la loi n°07/96 du 12 mars portant dispositions communes à toutes les élections politiques.